

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 26 septembre 2024

**Délibération n°2024-141 - Finances – Décision modificative n°2 du budget annexe
assainissement exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	0
Suffrage exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 septembre, s'est réuni Salle de la Samoisième à Samoisis-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024/132), Véronique FÉMÉNIA, Anne GHYSSENS, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024/132), Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Dominique LHOSTIS à M. Pascal GOUHOURY

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132)

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL

Mme Judith REYNAUD à M. Thibault FLINE

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Sonia RISCO à M. Anthony VAUTIER

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY

M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD

M. Michaël GOUÉ

Mme Sophie BERTHOLIER

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Julien GONDARD (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

Mme Cécile PORTE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

M. Romain COQUERY (pour les votes des délibérations N°2024/144 à N°2024/147)

M. Francis GUERRIER (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Anne GHYSSENS (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote de la délibération N°2024/147)

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2024/149)

M. Yannick TORRES (pour le vote de la délibération N°2024/150)

Mme Marie HOLVOET (pour le vote de la délibération N°2024/158)

M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024/158)

Mme Anne-Sophie GUERIN (pour le vote de la délibération N°2024/159)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Yann MOREAU, M. Patrick GAUTHIER, M. Cédric THOMA (pouvoir Mme Audrey TAMBORINI) ne prennent pas part au vote de la délibération N°2024/147.

Secrétaire de Séance :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

Références juridiques :

- **Délibération n°2024-060 du conseil communautaire du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget annexe assainissement de l'exercice 2024**
- **Délibération n°2024-103 du conseil communautaire du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative N°1 du budget annexe assainissement de l'exercice 2024**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 17 septembre 2024.

Par délibération n°2024-060 en date du 28 mars 2024, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe assainissement avec reprise du résultat de l'exercice 2023. Puis, par délibération n°2024-103 en date du 27 juin 2024 le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement.

Afin d'ajuster les crédits nécessaires aux reprises de subventions au chapitre 040 en dépenses d'investissement, et au chapitre 042 en recettes de fonctionnement, et également d'effectuer l'intégration de l'étude sur le relevé topographique du bassin de Samoreau (chapitre 041 en dépenses et recettes d'investissement), il est proposé à l'assemblée une décision modificative n°2. Ces ajustements de crédits font suite à des régularisations effectuées en lien avec le service de gestion comptable dans le cadre de la mise à jour de ~~notre inventaire comptable.~~

Ainsi, la décision modificative n°2, telle que présentée ci-après, s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 220 000 € et en section d'investissement à un montant de 222 800 €.

Budget Assainissement									
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé			
Total des dépenses réelles de fonctionnement				- €	Total des recettes réelles de fonctionnement				- €
023		Virement à la section d'investissement		220 000,00 €					
042		Opérations d'ordre de transfert entre section		- €	042	Opérations d'ordre de transfert entre section		220 000,00 €	
					777	Dotation aux amortissements		220 000,00 €	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				220 000,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement				220 000,00 €
TOTAL				220 000,00 €	TOTAL				220 000,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement					
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé			
Total des dépenses réelles d'investissement				- €	Total des recettes réelles d'investissement				- €
040		Opérations d'ordre de transfert entre section		220 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement		220 000,00 €	
	139xx	Dotation aux amortissements		220 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section		- €	
041		Opérations patrimoniales		2 800,00 €	041	Opérations patrimoniales		2 800,00 €	
	2313	Intégration étude relevé topo bassin Samoreau		2 800,00 €	2031	Intégration étude relevé topo bassin Samoreau		2 800,00 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement				222 800,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement				222 800,00 €
TOTAL				222 800,00 €	TOTAL				222 800,00 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la décision-modificative n°2 du budget annexe assainissement,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Françoise BICHON-LHERMITTE



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **- 3 OCT. 2024**
 Date de mise en ligne le **- 3 OCT. 2024**
 Notification le
 AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-141-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024